



**HAL**  
open science

# Assiette de coupes de régénération touristiques ” dans les futaies domaniales de pin maritime du littoral aquitain (1)

André Pees

► **To cite this version:**

André Pees. Assiette de coupes de régénération touristiques ” dans les futaies domaniales de pin maritime du littoral aquitain (1). *Revue forestière française*, 1969, 21 (7), pp.667-674. 10.4267/2042/20318 . hal-03385846

**HAL Id: hal-03385846**

**<https://hal.science/hal-03385846v1>**

Submitted on 19 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cette rubrique est dirigée par

A. SOUBEIRAN

Ingénieur du G.R.E.F.

Section Technique Centrale  
des Espaces Verts

Sous-Direction de l'Espace Naturel  
Direction des Forêts

1ter, avenue de Lowendal  
PARIS - (7<sup>e</sup>)

nature loisirs  
et forêt

## **ASSIETTE DE COUPES DE RÉGÉNÉRATION "TOURISTIQUES" DANS LES FUTAIES DOMANIALES DE PIN MARITIME DU LITTORAL AQUITAIN (1)**

A. PEES

*Class. Oxford 614 : 907.2 (44 x E - 29)*

Les forêts domaniales gérées par l'Office National des Forêts dans les départements des Landes et de la Gironde sont pour la plupart situées le long du littoral atlantique. C'est ainsi que leur vocation touristique s'affirme de jour en jour, particulièrement dans le cadre de l'Aménagement en cours de la Côte Aquitaine.

Cette vocation est peu compatible avec certains aspects de la gestion forestière traditionnelle, notamment la technique de régénération d'où la pratique de coupes de régénération dites « touristiques ».

Les forêts de pin maritime sont aménagées selon la méthode de la futaie régulière par contenance pure. La régénération est effectuée par une seule coupe (coupe rase) sur l'ensemble de la division dès que les pins ont atteint l'âge d'exploitabilité (révolution 60 à 72 ans en forêt domaniale). Ainsi brusquement, sur toute l'étendue d'une division (40 à 100 hectares), un paysage désertique (sable gris) fait place au peuplement mûr de Pin maritime. Cet état de fait, s'il est parfaitement justifié au point de vue technique de régénération, n'est pas compatible avec la conservation du site le long du littoral aquitain où sont concentrés les massifs domaniaux ainsi aménagés. Il est donc généralement demandé au service gestionnaire de surseoir à ces coupes rases. Cette décision ne peut être que temporaire car ce que l'homme ne fera pas, la nature le fera quelques années après alors que les pins dépériront et mourront inexorablement les uns après les autres dès qu'ils auront atteint leur âge d'exploitabilité physique (70-80 ans en moyenne). Cette échéance de mort « naturelle » des peuplements montre bien que ce problème doit être étudié suffisamment à l'avance par les forestiers de façon à rendre compatibles la gestion touristique des peuplements et leur gestion technique et économique.

### **ASPECT THÉORIQUE**

Ce qui choque à juste titre, c'est la vue déprimante du parterre d'une coupe rase à partir des points de fréquentation constants que sont les axes routiers, les stations et lotissements, les points de vue. Ainsi la seule chose qui compte est le paysage perçu d'où il découle qu'il suffit d'un simple écran pour masquer la coupe rase. Cet écran pourrait être artificiel (mur ou haie comme dans les propriétés particulières) mais il est bien évident qu'ici nous devons

(1) Extrait de l'étude réalisée en 1968 pour le compte de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine. — « Programme d'expansion de la zone forestière et diversification des boisements ».

nous incorporer dans le paysage ce qui conduit à utiliser le peuplement de Pin maritime comme écran... tout en assurant sa nécessaire régénération.

### Coupes de régénération « touristiques » le long des routes

Le cas le plus fréquent de l'observateur sera celui du touriste qui se déplace en automobile sur les routes touristiques : on voit déjà que ses possibilités de vue sont très limitées par rapport à celles du piéton (cf. fig. 1), notamment l'angle de vue vertical est limité de face à 20 grades environ, à 40 grades sur le côté. C'est ainsi que l'automobiliste ne voit latéralement que les cimes des arbres situés à plus de 20 mètres, ne percevant que le tronc des arbres de bordure dans la mesure où il les remarque alors que l'œil se dirige normalement vers le centre d'intérêt principal, c'est-à-dire le paysage ici constitué par les cimes plus éloignées (latérales et plutôt dans le sens de la marche).

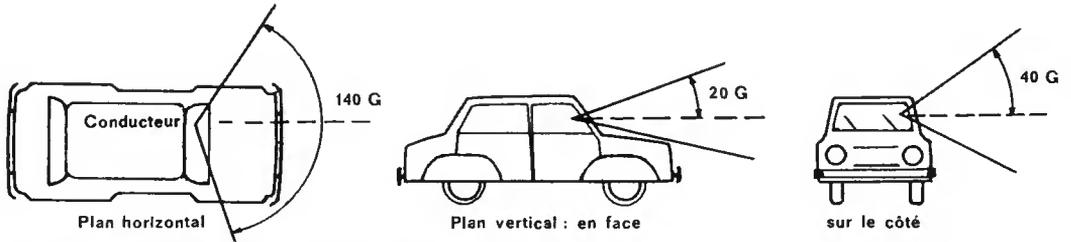


Fig. 1 Passages en véhicule automobile : Angles de vue

De même, l'œil ne profite que d'une courte zone d'un peuplement alors que les arbres plus éloignés ne participent plus à la constitution du paysage (ce qui est vu utilement) : l'effet de masse des arbres est tel qu'une bande de peuplement constitue un écran sous réserve de dimensions suffisantes.

On peut très schématiquement estimer la profondeur de ce masque en terrain plat selon l'âge du peuplement.

Age du peuplement	Hauteur totale	Distance entre arbres	Profondeur du masque
0 - 4 ans	0 - 1 m	—	pas de masque
8 ans	3 m	1 m	5 m
12 ans	5 m	2 m	10 m
20 ans	10 m	3 m	15 m
30 ans	15 m	4 m	30 m
plus de 50 ans	20 m	7 m	60 m

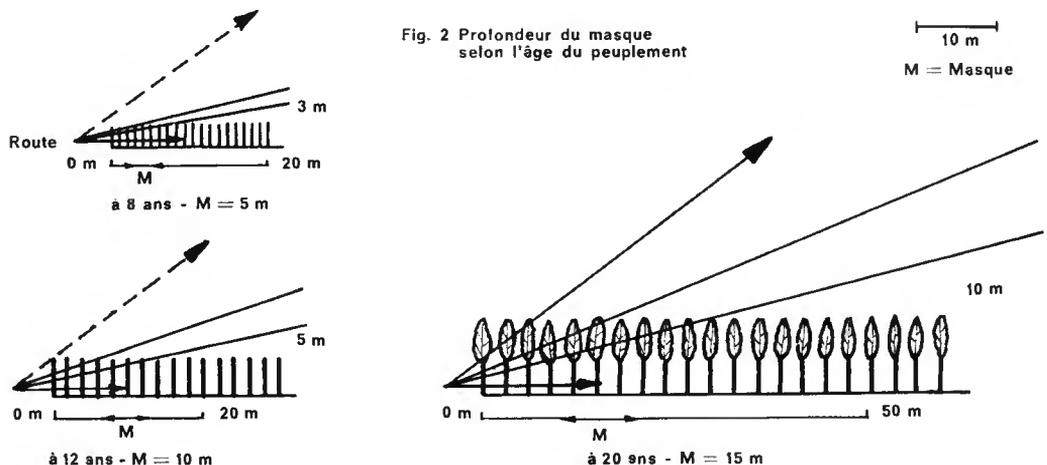
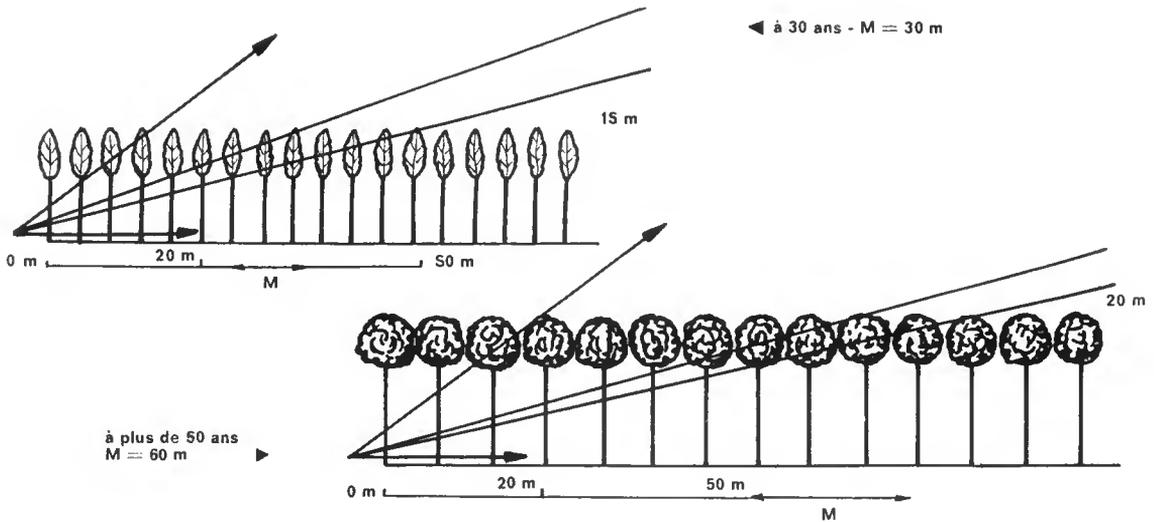


Fig. 2 Profondeur du masque selon l'âge du peuplement



Alors que la futaie est assez « claire », surtout si elle est débroussaillée, les régénérations si elles sont réussies et complètes constituent en quelques années un véritable écran naturel. Ces possibilités réelles d'écran, ainsi que le peu d'utilité optique de la bande boisée de 20 mètres de largeur le long des routes, permettent de proposer les modalités ci-après de régénération des peuplements de Pin maritime dans les secteurs *plats* traversés par des routes touristiques (la longueur concernée n'intéresse qu'une seule division, soit 1 km en moyenne pour les divisions de 100 ha) (Fig. 2)

#### a) Anticipation possible :

D'une façon générale, le forestier peut et doit prévoir la localisation des peuplements touristiques.

12 ans avant l'année fixée par l'aménagement pour la coupe rase de la division, il est procédé à la coupe d'une bande de 20 mètres de profondeur le long de la route touristique. La vue n'est que peu modifiée puisque le peuplement subsistant canalise l'œil.

12 ans après, on effectue la coupe rase prévue par l'aménagement sur l'ensemble de la parcelle sauf sur la bande où la régénération acquise (hauteur moyenne 5 m, écran 10 m) masque complètement le parterre de la coupe en arrière.

En quelques années, la coupure entre la bande et le peuplement principal s'estompe au profit d'un aspect régulier de la futaie.

52 ans après (si la révolution est de 64 ans), le cycle recommence (fig. 3, p. 670).

#### b) Peuplement ayant atteint l'âge de la régénération

Si la solution paraît simple quand l'anticipation est possible, ce sont évidemment les régénérations des peuplements mûrs qui ont alerté l'opinion publique. Le simple sursis à la coupe rase ne fait que différer la résolution du problème : dans le cas où les peuplements peuvent rester une douzaine d'années sur pied sans dépérir et sans gêne trop importante pour l'aménagement, il est possible de procéder comme dans le cas de l'anticipation (coupe d'une bande de 20 mètres puis coupe rase quand la régénération ainsi acquise constitue un écran suffisant).

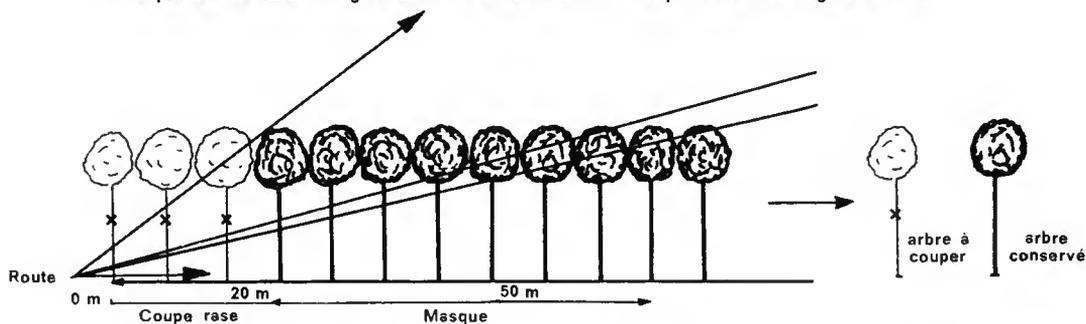
Le remède qui consisterait à laisser une bande complète boisée le long de la route (80 mètres de largeur par exemple) s'il paraît donner satisfaction dans l'immédiat à ceux qui s'élèvent contre la coupe rase totale, conduit quelques années après au dépérissement de cette bande qu'il faut bien se décider à couper. Une double bande dénudée sur quelques kilomètres peut ainsi apparaître si cette « solution » a été reconduite sur plusieurs parcelles voisines : on ne peut alors que subir ce paysage désertique et attendre pendant quelques années une régénération suffisante, d'autant plus difficile à obtenir que les peuplements étaient plus âgés.

Il faut donc résolument traiter cette bande boisée, quelles que soient les conséquences psychologiques immédiates : nous proposons ainsi d'effectuer la coupe rase à l'année prévue à l'aménagement sur l'ensemble de la division, à l'exception d'une bande de 60 mètres (terrain plat) de profondeur intermédiaire entre une bande de 20 mètres coupée à blanc le long de la route touristique et le reste de la coupe rase. Le masque ainsi constitué sera abattu dès que la régénération de la bande de 20 mètres sera acquise et constituera l'écran recherché pour

COUPES DE RÉGÉNÉRATION "TOURISTIQUES" LE LONG DES ROUTES : TERRAIN PLAT

Fig. 3 I. ANTICIPATION POSSIBLE (pour un peuplement dont la révolution est de 64 ans).

1) Peuplement de 52 ans : régénération d'une bande de 20 m de profondeur le long de la route



2) Peuplement de 64 ans : coupe rase sur l'ensemble de la division (sauf bande de 20 m plantée le long de la route 12 ans auparavant)

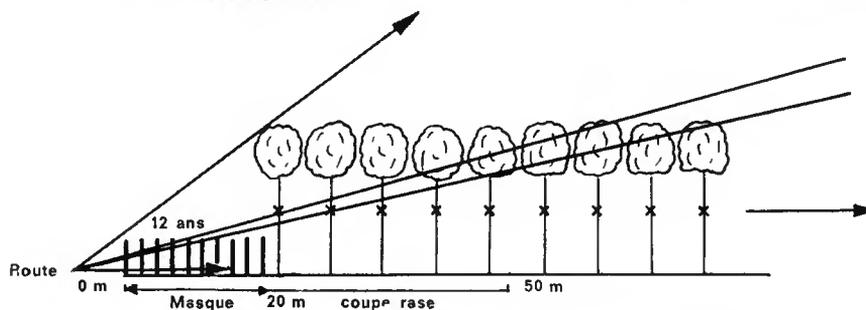
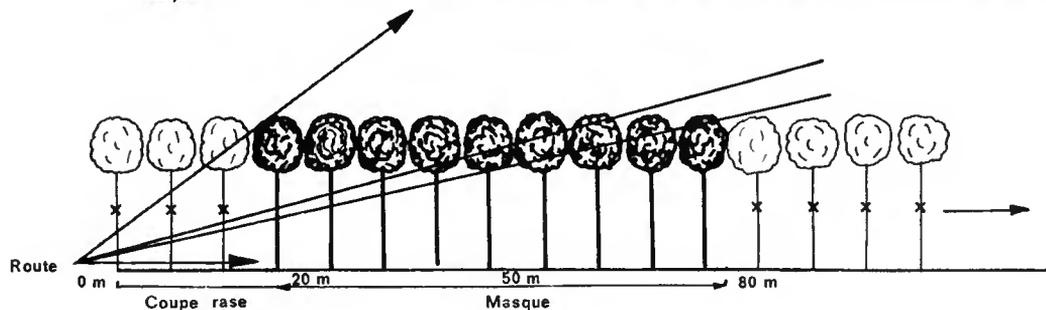
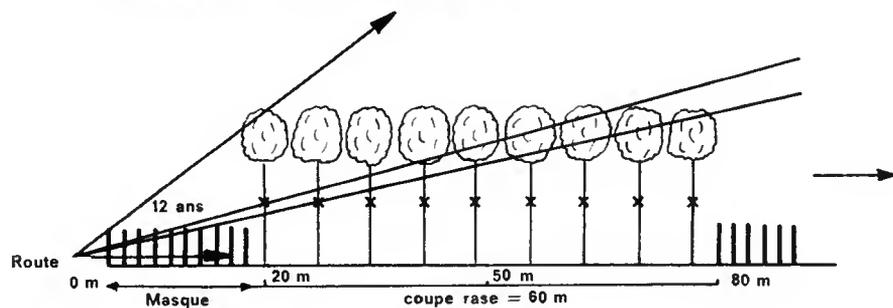


Fig. 4 II. PEUPEMENT AYANT ATTEINT L'AGE DE LA RÉGÉNÉRATION

1) Peuplement de 64 ans : coupe rase sur l'ensemble (sauf la bande intermédiaire de 60 m qui constitue la masque)

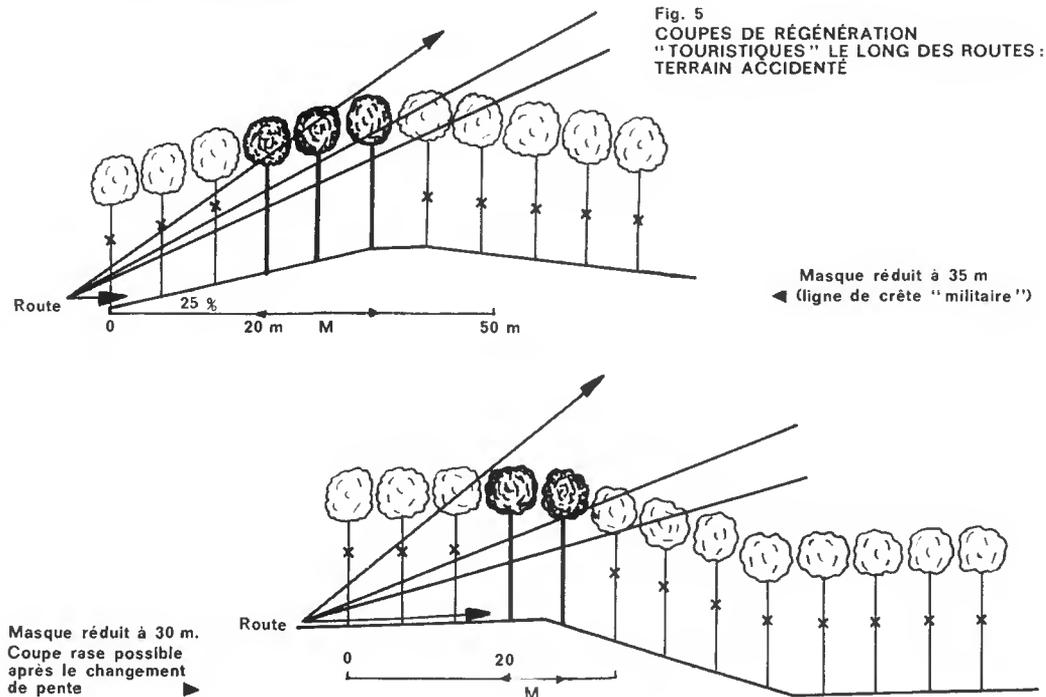


2) Régénération de 12 ans : coupe du masque



cachez la bande de 60 mètres dénudée (quelques années pourront suffire, au plus 12 ans). La division gardera également son homogénéité d'ensemble. Le cycle recommencera à l'issue de la régénération (fig. 4).

Quand le relief sera marqué, ce qui est fréquent pour les forêts domaniales qui ont « fixé » au siècle dernier la « jeune dune », le terrain pourra constituer l'écran qui sera limité à la ligne de crête « militaire ». La profondeur du masque sera réduite tout en restant suffisante pour que les arbres tiennent sur pied quelques années (dépérissement par isolement, chablis...) : 20 à 40 mètres (fig. 5).



### Coupes de régénération touristiques autour des stations, lotissements et des points de vue

L'implantation des stations ou des lotissements en forêt conduit souvent à modifier irréversiblement la destination première (production de bois) des peuplements forestiers limitrophes ou enclavés dans la station en une vocation d'espaces boisés à conserver en tant qu'espaces verts. Leur coupe rase brutale n'est donc pas souhaitable et, néanmoins, il faut penser à leur régénération compte tenu de la brièveté (relative) de la vie du Pin maritime (60-80 ans). Dans le cas où la nature de la gestion peut changer (acquisition lors du lotissement comme espace vert, mise hors aménagement...) le traitement en parc s'impose avec introduction de *hautes tiges diverses*, feuillues de préférence. Si la gestion traditionnelle demeure (peuplement de Pin maritime), les modalités de la coupe rase pourraient être les suivantes :

- régénération d'une bande de 20 mètres de large longeant les lotissements ou les points de vue approchés, ce qui dégagera en plus la responsabilité du propriétaire en cas de chute des arbres dépérissants ;
- maintien d'un masque boisé de 60 mètres de profondeur (terrain plat) ou moins large (relief) ;
- régénération derrière le masque.

Le masque sera coupé lorsque la régénération de la bande de 20 mètres sera acquise et constituera un écran suffisant.

L'anticipation comme en matière de coupes le long des routes n'est pas possible car le forestier ne peut qu'être placé devant un état de fait non prévisible 12 ans à l'avance. Le zonage du littoral aquitain permettrait cependant de faciliter la solution de ces problèmes en accord avec les projets des urbanistes.

### Coupes de régénération touristiques sur les dunes surplombant les étangs

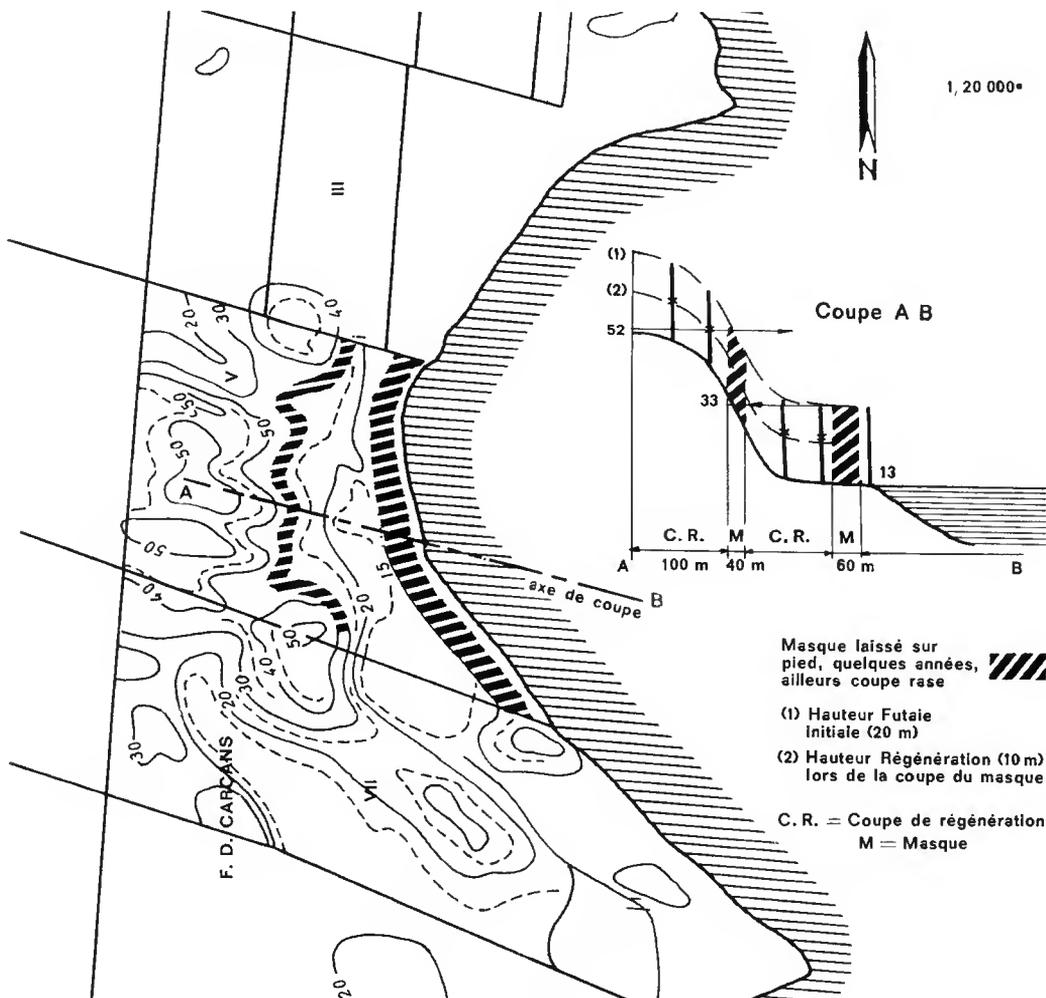
Les dunes boisées confèrent au site de la ligne des étangs une exceptionnelle beauté qu'il convient de sauvegarder jalousement. Le problème de leur régénération diffère généralement de celui des coupes le long des routes ou près des stations car l'observateur (terrestre) est normalement très éloigné (de l'autre côté de l'étang ou sur les routes nord et sud). L'angle de vue devient ainsi horizontal alors que l'ouverture des axes de vue depuis les routes est réduite à cause du plan d'eau. La rive boisée peut d'ailleurs même être masquée par une des « pointes » si elle est au fond d'une anse.

Il est difficile d'émettre une règle générale, même théorique. Le cas de la division V de la forêt domaniale de Carcans est traité à titre d'exemple classique (fig. 6). L'axe de vue depuis la route D 3E d'arrivée à Maubuisson est tel que la pointe de Bombannes cache la division V.

L'axe de vue de la rive et de l'étang vu de l'étang pourrait être ainsi traité en théorie :

- 1°) Coupe rase d'une bande le long de l'étang de 20 mètres de large (altitude 13 mètres).
- 2°) Maintien d'un masque principal suffisant (60 mètres de large).
- 3°) Ce peuplement d'une hauteur de 20 mètres permet la coupe rase des zones d'une altitude inférieure à celle des cimes.

Fig. 6 FORÊT DOMANIALE DE CARCANS - Division V (Coupe de régénération)



4°) Maintien d'un masque secondaire à cette cote. La localisation de ce masque secondaire doit être telle que :

- son altitude (ou du moins celle de la base des cimes) corresponde au sommet des cimes du masque principal ;

- le sommet des cimes soit plus élevé que le point culminant de la chaîne de dunes (52 mètres) ;

- lors de la réalisation du masque, la régénération existante à l'est masque entièrement le parterre de la coupe, ce qui est le cas général si le relief est faible alors que cette condition limite la largeur à donner au masque pour un relief accusé : pour une très forte pente (25 %) et pour une hauteur de régénération de 10 mètres à 12 ans, cette largeur maximum est égale à :

$$1 = \frac{h}{p} \text{ soit ici } 1 = \frac{10}{0,25} = 40 \text{ mètres}$$

ce qui est suffisant comme rideau boisé.

5°) Le peuplement de ce masque permet la coupe rase de toutes les zones à l'ouest d'altitude inférieure à celle des cimes, c'est-à-dire ici l'ensemble du peuplement y compris les plus hautes dunes.

Les masques seront coupés quand la régénération (à l'est) pourra faire écran. Cet écran sera total en terrain plat d'où un masque de largeur normale (60 m) le long des rives alors qu'il ne couvrira qu'une bande plus réduite sur le versant de la dune intérieure : si le masque principal est sensiblement parallèle au rivage, ce masque secondaire épouse les courbes de niveau 30-35. Les parcelles voisines, quand elles ne viennent pas d'être régénérées, jouent également le rôle d'écran, ce qui limite encore la surface des deux masques. La division retrouve son homogénéité quelques années après la régénération des masques.

## ASPECT PRATIQUE

Les exemples théoriques ci-dessus montrent bien qu'en fait il ne s'agit que d'un problème d'optique. Si l'étude théorique au bureau est nécessaire préalablement pour établir le croquis de la parcelle avec les courbes de niveau, les différents axes de vue, etc., le responsable du martelage doit prendre la place de l'observateur itinérant et coller étroitement au terrain, sans chercher à respecter scrupuleusement les largeurs théoriques des bandes à implanter. Très souvent, et particulièrement pour les vieilles dunes, il sera possible d'utiliser l'écran déjà acquis constitué par les feuillus (chênes verts, chênes pédonculés, chênes lièges, arbousiers) dont le port en boule, la forme peu élancée et le feuillage abondant masqueront des secteurs importants. Ces feuillus devront être dégagés au mieux (coupe des pins voisins), ce qui diversifiera agréablement le peuplement du Pin maritime.

De même, on conservera les régénérations déjà acquises sur les bords des routes au pied des peuplements clairs : si leur valeur forestière est négligeable, elles constituent un écran très appréciable qu'on affirmera par des dépressages judicieux. Ces régénérations par places font penser aux trouées de régénération de la futaie jardinée. En réalité, le Pin maritime, essence de lumière, ne se jardine pas au sens strict du terme (méthode de sylviculture).

Néanmoins, la prise en considération du relief, de la présence de feuillus ou d'une régénération existante de Pin maritime peut transformer les bandes théoriques initiales en placettes analogues aux trouées de jardinage par bouquet. Nous pensons cependant que ce terme de jardinage ne doit pas être retenu car il signifierait que l'on cherche à rendre le peuplement irrégulier (« désordre » permanent) alors que les coupes proposées n'intéressent que des surfaces très réduites à l'intérieur d'une courte période transitoire (12 ans) maintenant absolument le caractère de futaie régulière des peuplements.

Quant au masque laissé provisoirement sur pied, sa longévité sera améliorée par des coupes d'hygiène (enlèvement des arbres morts ou dépérissants) et par la suppression de la pratique du gemmage.

La régénération de la première bande de 20 mètres de largeur sera facilitée au maximum, selon des techniques entièrement artificielles au besoin : regarnis, apports de terre, de fumure ou d'engrais, introduction d'autres essences que le Pin maritime principalement près des zones habitées : feuillus d'ornement (chêne rouge, chêne vert ou chêne liège, acacia, mimosas, arbousiers, liquidambar, érables, etc.), résineux d'ornement formant rapidement des rideaux compacts (allées), Thuya, Lobi atrovirens, Cyprés de Lambert, etc.

La gestion « touristique » des forêts ne doit en aucun cas entraîner une systématisation générale des coupes touristiques de régénération et encore moins aboutir à la création de séries artistiques. Elle ne doit s'appliquer qu'à un nombre très réduit de cas particuliers (1), d'où la modicité des surfaces ainsi traitées. Même alors, l'aménagement ne sera pas modifié dans son principe : maintien de la futaie régulière par contenance.

Ainsi, au prix de quelques légères variations très localisées des modalités des coupes de régénération pendant une période suffisamment courte, le forestier pourra concilier les deux objectifs principaux de la futaie de pin hors de la zone de protection : forêt de production et maintenant forêt touristique, support de site.

**André PEES**

Ingénieur du G. R. E. F.  
Adjoint au Directeur Régional  
de l'O. N. F.

31, Rue de l'Arsenal  
33 - BORDEAUX

(1) La base de plein air de Bombannes sera implantée prochainement sur 200 hectares en forêt domaniale de Carcans, au bord de l'Etang de Carcans. Il convient d'assurer la permanence du site aux utilisateurs de la base : d'où la nécessité de régénérer le peuplement en place déjà assez âgé selon une possibilité-surface annuelle dépendant de la durée de survie des peuplements, tout en maintenant un paysage boisé.

Un avant-projet de plan d'aménagement de ces peuplements vient d'être proposé par l'Office National des Forêts, basé principalement sur la technique des coupes de régénération touristiques assises en fonction des axes de vue principaux : circuit routier, installations (camping, clubs de voile, terrain de sport, centre hippique...) et rive de l'Etang de Carcans.

Pour garder en bon état la collection de la  
**REVUE FORESTIERE FRANÇAISE**

utilisez la

**RELIURE INSTANTANEE**

qui conserve intacts tous les numéros d'une année

Très belle présentation, couleur verte, impression or sur le dos

**SANS MILLESIME**

**P R I X : 9 F**

(port et emballage compris)

Les commandes sont à passer à l'adresse suivante :

**REVUE FORESTIERE FRANÇAISE**  
14, rue Girardet, 54 - NANCY

Paiement au C.C.P. Paris 9.060.36  
au nom de l'Agent comptable de l'Ecole Nationale du Génie Rural  
des Eaux et des Forêts

**LES RELIURES "ANCIEN FORMAT" SONT ÉPUISÉES**